

AL AMANAH ETHICAL FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 273 625 dinars et un déficit net de la période <7 943> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les emplois en titres émis par « HEXABYTE » représentent 10,46% de l'actif au 31 Décembre 2013, dépassant ainsi le plafond de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 35,12% de l'actif total au 31 décembre 2013. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes :

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

Bilan arrêté au 31 Décembre 2013
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
AC 1 – Portefeuille-titres	3.1	177 520,900	228 722,055
a - Actions et droits rattachés		177 520,900	179 806,237
b - Obligations et valeurs assimilées		-	48 915,818
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	96 103,662	65 739,382
a - Placements monétaires		-	57 257,853
b – Disponibilités		96 103,662	8 481,529
AC 3 - Créances d'exploitations		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		273 624,562	294 461,437
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3.5	1 367,088	1 373,459
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.6	2 772,157	2 218,569
TOTAL PASSIF		4 139,245	3 592,028
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	3.7	266 297,330	289 151,953
CP 2 - Sommes distribuables	3.8	3 187,987	1 717,456
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6,705	16,253
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 181,282	1 701,203
ACTIF NET		269 485,317	290 869,409
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		273 624,562	294 461,437

Etat de résultat pour la période du 01.01.2013 au 31.12.2013
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>10 583,904</u>	<u>8 788,053</u>
a- Dividendes		8 208,581	4 260,908
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 984,871	3 057,530
c- Revenus des autres valeurs		390,452	1 469,615
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>780,029</u>	<u>157,253</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>11 363,933</u>	<u>8 945,306</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.9	- 5 299,207	- 4 941,463
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>6 064,726</u>	<u>4 003,843</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.10	- 2 722,815	- 2 777,365
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 341,911</u>	<u>1 226,478</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 160,629	474,725
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>3 181,282</u>	<u>1 701,203</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		160,629	- 474,725
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		8 110,419	- 20 385,091
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 17 792,205	20 717,932
Frais de négociation		- 1 603,369	- 1 706,535
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>-7 943,244</u>	<u>-147,216</u>

Etat de variation de l'actif net pour la période du 01.01.2013 au 31.12.2013

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	-7 943,244	-147,216
a -Résultat d'exploitation	3 341,911	1 226,478
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 110,419	-20 385,091
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-17 792,205	20 717,932
d - Frais de négociation de titres	-1 603,369	-1 706,535
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-1 710,464	-1 037,783
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-11 730,384	62 169,149
a- Souscriptions	0,000	71 906,505
- Capital	0,000	62 480,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	8 899,816
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	526,689
- Droits d'entrée	0,000	0,000
b – Rachats	-11 730,384	-9 737,356
- Capital	-10 940,000	-8 720,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-629,468	-1 104,362
- Régularisation des sommes distribuables	-160,916	-35,711
- Droits de sortie	0,000	122,717
VARIATION DE L'ACTIF NET	-21 384,092	60 984,150
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	290 869,409	229 885,259
b- en fin de l'exercice	269 485,317	290 869,409
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	26 726	21 350
b- en fin de l'exercice	25 632	26 726
VALEUR LIQUIDATIVE	10,514	10,883
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-2,81%	1,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

1 – PRESENTATION DU FONDS :

FCP AL AMANAH ETHICAL est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

L'agrément du CMF lui a été accordé le 28 Décembre 2007 et les souscriptions ont démarré le 20 Mai 2009.

Le fond a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le choix de placement des actions cotées sera orienté vers les sociétés socialement responsables. Le fonds s'interdit le placement dans des sociétés de vente ou de distribution de boissons alcoolisées, les sociétés à activité polluante ou causant un dommage à l'environnement. Les sociétés contribuant d'une manière positive à la société seront favorisées.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance « CGF », qui a été désignée également distributeur exclusif des titres de FCP AL AMANAH ETHICAL.

La BIAT a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le Conseil d'Administration du « CGF » tenu le 24 Juin 2013, a décidé de modifier les orientations de placement de « AL AMANAH ETHICAL FCP » qui sera désormais destiné à des investisseurs qui cherchent, outre les avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité des placements aux règles de la finance admise par un comité de conformité. Pour ce faire, une opération de « filtrage » est effectuée et qui consiste à soumettre les actions et autres valeurs mobilières à un filtre sectoriel et financier.

D'un autre côté le CMF via sa correspondance du 3 janvier 2014, a invité la « CGF » à se conformer aux dispositions de la loi n° 2013-48 du 9 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques, dans un délai d'une année à compter de la date de la publication de ladite loi.

2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE LA PERIODE :

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3- PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTATS

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2013 à 177 520,900 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
ACTIONS				
ADWYA	2 835	23 651,906	19 663,560	7,19%
ARTES	2 840	21 751,125	18 312,320	6,69%
BEST LEASE	6 000	12 546,560	12 696,000	4,64%
ESSOUKNA	2 650	25 141,397	21 923,450	8,01%
EURO CYCLES	1 300	12 105,000	11 975,600	4,38%
HEXABYTE	2 650	21 638,283	28 620,000	10,46%
SITS	10 000	30 510,100	24 060,000	8,79%
SOTUVER	2 200	15 135,270	14 528,800	5,31%
TELNET	4 490	24 672,000	25 741,170	9,41%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		187 151,641	177 520,900	64,88%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	254 491,530
OPCVM	29 998,155
Emprunt Obligataire	0,000
BTA	0,000
Total	284 489,685

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	255 568,765	238 784,400	-16 784,365
OPCVM	38 601,001	38 525,798	-75,203
Emprunt Obligataire	29 500,000	29 500,000	0,000
BTA	19 080,000	18 200,000	-880,000
TOTAL	342 749,766	325 010,198	-17 739,568

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres au 31 décembre 2013, totalisent 10 583,904 dinars détaillés comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des actions	8 208,581	4 260,908
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	1 984,871	3 057,530
Revenus des titres OPCVM	390,452	1 469,615
Total	10 583,904	8 788,053

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2013 à 96 103,662 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,00%
BONS DU TRESOR A COURT TERME	0,000	0,000	0,00%
DISPONIBILITES	96 103,662	96 103,662	35,12%
TOTAL GÉNÉRAL	96 103,662	96 103,662	35,12%

3-4 REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 780,029 dinars et présente le montant des intérêts courus.

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des bons de trésor	673,245	99,88
Revenus des billets de trésorerie	0	0
Revenus des certificats de dépôt	0	0
Revenus sur comptes de dépôt	106,784	57,373
Total	780,029	157,253

3-5 OPERATEURS CREDITEURS :

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 367,088	1 373,459
	Frais de gestionnaire	1 069,652	1 076,851
	Frais de dépositaire	297,436	296,608

3-6 AUTRES CREDITEURS DIVERS :

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>2 772,157</u>	<u>2 218,569</u>
	Rémunération CAC	2 328,140	1 848,300
	Redevance CMF	23,590	24,873
	Publicité & Publications	150,909	150,962
	Impôt & Taxes	269,518	194,434

3-7. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital d'AL AMANAH ETHICAL FCP s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2012

Montant en nominal	267 260
Nombre de titres	26 726
Nombre d'actionnaires	25

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachat effectués

Montant en nominal	10 940
Nombre de titres rachetés	1 094
Nombre d'actionnaires sortant	1

Capital au 31 décembre 2013

Montant en nominal	256 320
Nombre de titres	25 632
Nombre d'actionnaires	24

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>	<u>289 151,953</u>	<u>289 151,953</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-10 940,000</u>	<u>-10 940,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-11 914,623</u>	<u>-8 726,636</u>
- Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	8 110,419	8 110,419
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-17 792,205	-17 792,205
- Frais de négociation	-1 603,369	-1 603,369
- Régularisation sommes non distribuables de l'exercice	-629,468	-629,468
- sommes distribuables de l'exercice		3 187,987
<u>Capital fin de l'exercice</u>	<u>266 297,330</u>	<u>269 485,317</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/13 s'élèvent à 3 187,987 DT contre 1 717,456 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Somme distribuables exercices antérieurs	6,705	16,253
Résultat d'exploitation	3 341,911	1 226,478
Régularisation du résultat d'exploitation	-160,629	474,725
<u>Total</u>	<u>3 187,987</u>	<u>1 717,456</u>

3.9 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt.

La gestion de FCP AL AMANAH ETHICAL est confiée à La CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

A partir du 1 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la « CGF » tenu le 24 juin 2013, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » de 1,2% H.T de l'actif net par an à 1,5% H.T de l'actif net par an.

La BIAT assure les fonctions de dépositaire du FCP AL AMANAH ETHICAL, et ce, en vertu d'une convention de dépôt conclue avec la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de dépôt du FCP, le dépositaire perçoit une commission de dépôt égale à 0,1% H.T des actifs nets pour la première année et à partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T des actifs nets avec un minimum de 1 000 DT.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	4 119,162	3 761,479
Rémunération du dépositaire	1 180,045	1 179,984
Total	5 299,207	4 941,463

3.10 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 2 722,815 TND pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération CAC	2 160,240	2 240,919
Redevance CMF	285,023	265,662
Publicité & Publications	150,747	150,736
Impôt & Taxes	120,083	120,048
Services bancaires	6,722	0,000
	2 722,815	2 777,365

4- Données par part et ratios de gestion des placements :

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	0,413	0,329	0,333	0,313
Revenus des placements monétaires	0,030	0,006	0,005	0,022
Total des revenus de placements	0,443	0,335	0,338	0,335
Charges de gestion des placements	-0,207	-0,185	-0,198	-0,182
Revenus Nets des placements	0,237	0,150	0,140	0,152
Autres charges	-0,106	-0,104	-0,100	-0,098
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,130	0,046	0,040	0,054
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	0,018	0,000	-0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,124	0,064	0,040	0,052
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,006	-0,018	0,000	0,002
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,316	-0,763	0,300	-0,220
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,694	0,775	0,139	0,288
Frais de négociation	-0,063	-0,064	-0,043	-0,058
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-0,440	-0,051	0,396	0,009
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-0,310	-0,006	0,436	0,064
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,005	0,003	0,017
Résultats non distribuables de l'exercice	-0,440	-0,046	0,399	0,026
Régularisation du résultat non distribuable	0,011	0,146	0,019	0,025
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,429	0,100	0,418	0,051
Distribution de dividendes	0,064	0,048	0,053	0,117
Valeur liquidative	10,514	10,883	10,767	10,362
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement / actif net moyen	-1,86%	-1,86%	-1,96%	-1,78%
Autres charges/actif net moyen	-0,96%	-1,05%	-0,99%	-0,95%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,17%	0,46%	0,40%	0,54%
Nombre de parts	25 632	26 726	21 350	21 760
Actif net moyen	284 954	265 352	215 146	222 887